

Allemagne : les nouvelles habitudes à prendre



La frontière avec l'Allemagne, comme ici à Petite-Rosselle, ne pourra plus être franchie par les transports collectifs à partir de mardi. Photo RL/Josette BRIOT BOUR

Un certain nombre de contraintes nouvelles pèseront dès le mardi 2 mars sur les personnes qui veulent se rendre en Allemagne depuis la Moselle : tout d'abord, l'obligation de déclaration électronique à chaque entrée sur le territoire allemand, selon des modalités à préciser. Cette déclaration peut aussi, en cas de nécessité, être réalisée sur papier libre ; par ailleurs, il faudra désormais être en mesure de présenter un test, qui peut être un test antigénique, avec prélèvement de moins de 48 heures. Aucune exception n'est prévue à ces deux règles.

• **Les habitants de la zone frontalière** devront être en capacité de présenter une preuve papier ou électronique de leur déclaration électronique et de leur résultat négatif de test (PCR ou antigénique) en cas de contrôle en Allemagne.

• **Les travailleurs frontaliers** sont invités à s'adresser à leur employeur allemand pour qu'il fasse pratiquer ce test. À défaut, il leur est possible de pratiquer un test en France (retrouver les points de test sur sante.fr). Le télétravail doit aussi être encouragé.

• **Les élèves scolarisés en Allemagne** sont invités à se renseigner lundi dans leur établissement pour savoir comment y bénéficier de tests.

• **Les entreprises publiques et privées de transport collectif** ne pourront plus franchir la frontière. Bus et tram entre la Sarre et la Moselle seront donc interrompus.

• **Les personnes dont le déplacement en Allemagne n'est pas indispensable** sont invitées à le différer afin de réserver les tests à ceux qui en ont absolument besoin pour aller travailler ou pour un motif personnel impérieux.

La colère du président des travailleurs frontaliers

Président du comité de défense des travailleurs frontaliers basé à Sarreguemines, Arsène Schmitt est remonté contre l'obligation faite notamment aux travailleurs frontaliers de présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 h pour aller travailler en Allemagne. Il vient d'adresser un courrier incendiaire à Clément Beaune, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à Tobias Hans, ministre président du Land de Sarre.

« Pas transposable dans les faits »

« Nous sommes outrés par les nouvelles mesures réclamées par Berlin à l'égard des travailleurs frontaliers. Cette mesure n'est pas transposable dans les faits », peste le responsable avant de poser une question concrète : « En rentrant de son travail le soir, comment le travailleur frontalier va-t-il faire son test dans un laboratoire qui ferme à 18h (couvre-feu oblige) ? » Arsène Schmitt y voit une « mesure discriminatoire » et n'imagine pas les frontaliers subir autant de tests par semaine.

Il estime que les frontaliers sont déjà pénalisés lourdement « par cette in-



Arsène Schmitt, président du comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle dénonce aussi la destruction du système de santé menée par les gouvernements français et allemands. « L'Allemagne a fermé six cent hôpitaux en 20 ans », dit-il. Photo RL/Aurélie KLEIN

supportable double imposition de leurs indemnités de chômage partiel. Depuis deux ans, nous intervenons auprès du ministre du Travail allemand pour que l'article 13, alinéa 8 de la convention fiscale franco-

allemande soit respecté, qui donne la compétence fiscale à la France et pour qu'il soit mis fin à cette retenue de l'impôt allemand à la source pour le calcul du chômage partiel ».